



Bulletin de marché

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales

Dans ce numéro : Oléagineux, swissness et marchés internationaux

- Swissness : bilan pour la filière 1
- Oléagineux : marché suisse
- Ordonnances sur les denrées alimentaires 2
- Céréales : marché international
- Oléagineux : évolution des prix 3
- Colza : importations
- Commentaire : gestion de l'offre 4

Swissness : bilan pour la filière céréalière

Les ordonnances définitives sur le Swissness, publiées le 2 septembre 2015, ont apporté des bonnes bases à la filière céréalière. L'ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires (OIPSD) a été passablement adaptée suite à la consultation. Les exceptions devront encore être définies dans des ordonnances séparées du département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

Un compromis a été trouvé pour les zones frontalières : seules les matières premières provenant de surfaces situées dans les zones frontalières qui ont été exploitées sans interruption depuis le 1er janvier 2014 par des exploitations agricoles suisses seront prises en compte. Ceci pourrait amener des complications pour certains centres collecteurs. Suite aux modifications dans le calcul, le taux d'auto-provisionnement Swissness (TAAS) du blé tendre est ramené à 69.2 %, contre 78 % dans le projet.

Des exceptions soumises à discussion

Les matières premières destinées à une utilisation précise et qui ne peuvent pas être produites avec la qualité nécessaire en Suisse seront exclues, sur demande, des calculs Swissness.

La requête doit provenir d'une organisation représentative et les milieux concernés seront consultés. Le requérant devra en outre prouver que la matière première n'est pas produite avec les caractéristiques techniques nécessaires en Suisse.

Ces exceptions pourraient amener des discussions dans la filière céréalière, notamment en relation avec le blé biscuit.

Pour un Swissness crédible

Les représentants de l'industrie avaient demandé que la réglementation soit aussi valable pour les nombreux produits transformés qui n'étaient pas produits en Suisse. L'OIPSD définit maintenant clairement que les exceptions ne concerneront que les produits naturels, ce qui parle en faveur d'un Swissness crédible.

La FSPC participera activement à la préparation et à la mise en œuvre concrète de la législation Swissness d'ici au 1er janvier 2017, afin d'assurer sa crédibilité pour le consommateur et son impact positif pour l'agriculture.

Taux d'auto-provisionnement Swissness (TAAS) dans l'OIPSD

Produit naturel	TAAS
Blé tendre	69.2 %
Epeautre	69.4 %
Seigle	74.3 %
Graines de colza	76.0 %
Graines de tournesol	6.5 %
Soja	15.8 %



Colza, récolte 2015 : situation stabilisée

Transformation, récolte 2014

Les contrats avec les transformateurs pour la récolte 2014 comprenaient 82'000 t de colza, 18'000 t de tournesol et environ 3'000 t de soja (alimentaire et fourrager). Pour le colza, des rendements moyens d'environ 40 dt/ha ont été atteints, ce qui constitue un record. Ces rendements moyens suisses ont dépassé pour la première fois les 36 dt/ha, dépassant les attentes et débouchant sur une quantité supérieure à la quantité attribuée et à la demande des transformateurs.

La récolte de tournesol était nettement moins bonne que celle du colza. Bien que les rendements moyens aient été clairement supérieurs à ceux inhabituellement bas de l'année précédente, la moyenne de 25 dt/ha peut être clarifiée de

faible en comparaison des dix dernières années. Durant la période 2014-2015, la quantité transformée n'a à nouveau pas dépassé la limite des 10'000 t, atteinte en 2010 pour la dernière fois.

Contrairement à l'année précédente, la quantité contractée de 3'000 t pour le soja a été dépassée avec la récolte 2014. Les surplus ont été transformés dans le secteur fourrager.

Pour le colza, il est réjouissant de constater que les transformateurs sont arrivés à transformer presque 88'000 t de la récolte 2014 sur la période 2014-2015, soit 6'000 t de plus qu'initialement prévu, limitant ainsi les quantités entreposées jusqu'à ce que le marché puisse les absorber.

Après discussion, les huileries se sont déclarées prêtes à transformer 85'000 tonnes jusqu'au 30 juin 2016, dont au maximum 21'000 t de colza HOLL. Afin d'assurer de bonnes conditions de commercialisation, seules les quantités attribuées pourront être commercialisées. Une information complète sera faite aux partenaires de la filière (centres collecteurs, commerçants, transformateurs) lorsque les quantités des différents segments de marchés et labels seront définitivement connues.

Attribution oléagineux 2016

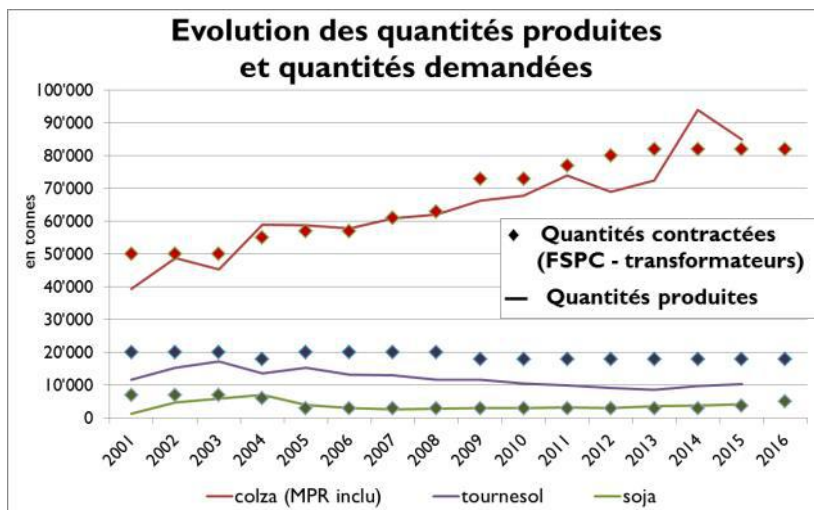
Les contrats avec les transformateurs pour la récolte 2016 prévoient les quantités suivantes : 82'000 t de colza, 18'000 t de tournesol, environ 1'500 t de soja alimentaire et environ 3'500 t de soja pour le secteur fourrager. En raison de la situation du marché du colza et des quantités entreposées de la récolte 2014 (environ 6'500 t), des réductions ont dû être faites dans les attributions, afin de liquider les stocks durant la période 2016-2017. Ainsi, pour la récolte 2016, 74'000 tonnes de colza ont été attribuées sur l'ensemble de la Suisse.

L'attribution se fait de manière centralisée pour toute la Suisse via Agrosolution ; elle est financée par le Pool de production oléagineux. Les attributions de soja et tournesol 2016 sont en cours (délai d'inscription : 19 octobre 2015). Il est encore trop tôt pour donner des chiffres pour ces deux cultures.

Récolte 2015

Le contrat-cadre avec les transformateurs pour la récolte 2015 prévoyait un total de 82'000 t de colza, soit une quantité stable par rapport à l'année précédente.

Selon les recensements actuels de swiss granum, la quantité de colza récoltée en 2015 devrait s'élever à environ 86'000 t, ce qui correspond à un rendement moyen suisse de 36 dt/ha, soit un niveau élevé.



Sources : FSPC, SwissOlio, swiss granum

Ordonnances sur les denrées alimentaires : Le défi de la déclaration de provenance

27 ordonnances concernant les denrées alimentaires et objets usuels sont actuellement en consultation. L'objectif principal de cette révision est un rapprochement avec le droit européen. La FSPC prend position, en particulier sur les aspects touchant à la déclaration.

Du point de vue de la filière céréalière, il est frappant de constater que les consommateurs, dans les self-services, ne peuvent pas savoir si le pain et les produits de boulangerie sont d'origine suisse ou issus d'importations. La FSPC revendique, dans sa prise de position, que le pays de production des produits de boulangerie soit déclaré par

écrit dans les self-services. Ceci constitue un moyen pour contrer les importations.

Pour les denrées alimentaires emballées, le Parlement a décidé d'obliger de déclarer le pays de production. Selon le projet d'ordonnance, les denrées alimentaires transformées peuvent avoir une indication pour un espace géographique plus large, comme « UE » ou « Amérique du Sud ». La FSPC revendique l'indication d'un seul pays de production. Les doubles indications, comme « CH/D » doivent également être interdites, car elles ne permettent pas aux clients de soutenir la chaîne de valeur ajoutée suisse.

La nouvelle législation conduit à des coûts supplémentaires dans de nombreux domaines. Les valeurs nutritionnelles deviennent par exemple obligatoires et doivent être complétées avec les aspects des acides gras saturés, du sucre et du sel. La FSPC a déposé ses requêtes auprès de l'Union suisse des paysans et est en discussion avec les partenaires de la filière. La prise de position de la FSPC sera disponible sur le site internet dès le 30 octobre 2015.

Marché international des céréales : un bon approvisionnement fait pression sur les prix

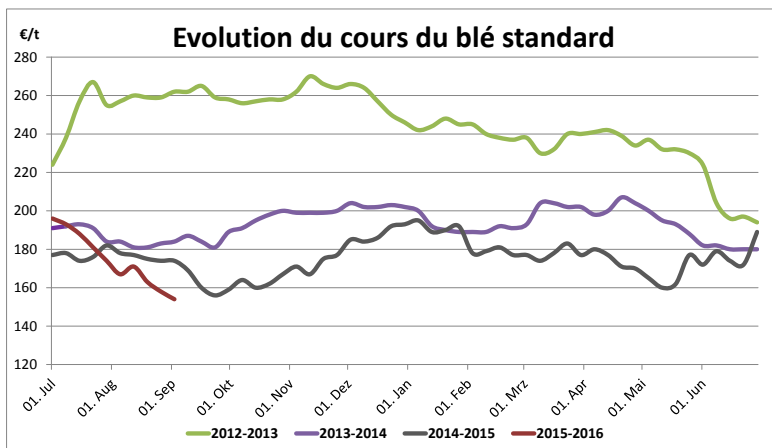
A la fin 2012, les prix internationaux du blé se situaient encore à un niveau d'environ 260 Euros/t. Les prix ont ensuite baissé et stagné entre 180 et 200 Euros/t jusqu'à l'été 2014.

Depuis le mois de juillet 2014, les prix ont encore brièvement dépassé les 180 Euros/t pour passer, en septembre 2015, en-dessous des 160 Euros/t, ce qui n'était plus arrivé depuis 2010. La grosse récolte 2014 et les stocks importants ont fait pression sur des prix qui ne se sont pas encore stabilisés. Avec une protection à la frontière d'actuellement Fr. 23.-/dt, la chute des prix risquait de se répercuter sur le marché indigène. Grâce à un engagement de toute la filière, les prix indicatifs élevés de la récolte 2015 atténuent la pression et devraient permettre une commercialisation à des prix semblables à ceux de la récolte 2014.

Etat de l'approvisionnement : pas de changement

Les prévisions du Conseil international des céréales (CIC) se confirment : la demande mondiale en céréales (sans le riz) pour 2014-15 a augmenté de 2% par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par des prix bas ainsi que par des besoins en augmentation pour l'alimentation animale. Pour la période 2015-16, les besoins totaux sont estimés à 1'985 millions de tonnes (+ 0.4% par rapport à la période précédente), pour une production de 1'988 millions de tonnes (- 1%) ; la pression sur les prix internationaux risque donc de se poursuivre. Les stocks mondiaux sont estimés à 445 millions de tonnes en septembre 2015, soit un niveau plus

élevés que l'année précédente. A la fin de la période 2015-2016, le CIC prévoit une nouvelle augmentation des stocks qui correspondrait au niveau le plus élevés des 29 dernières années.



Source : MATIF

Oléagineux : les prix internationaux restent bas

L'évolution des cotations boursières durant les quatre dernières années met en évidence les fortes variations subies par les oléagineux. Après des prix mondiaux élevés en été 2011 et durant le premier semestre 2012, une forte baisse a été constatée en été 2013 sur un court laps de temps. Les prix sont ensuite généralement restés entre 350 et 400 Euros/t jusqu'à fin mai 2014.

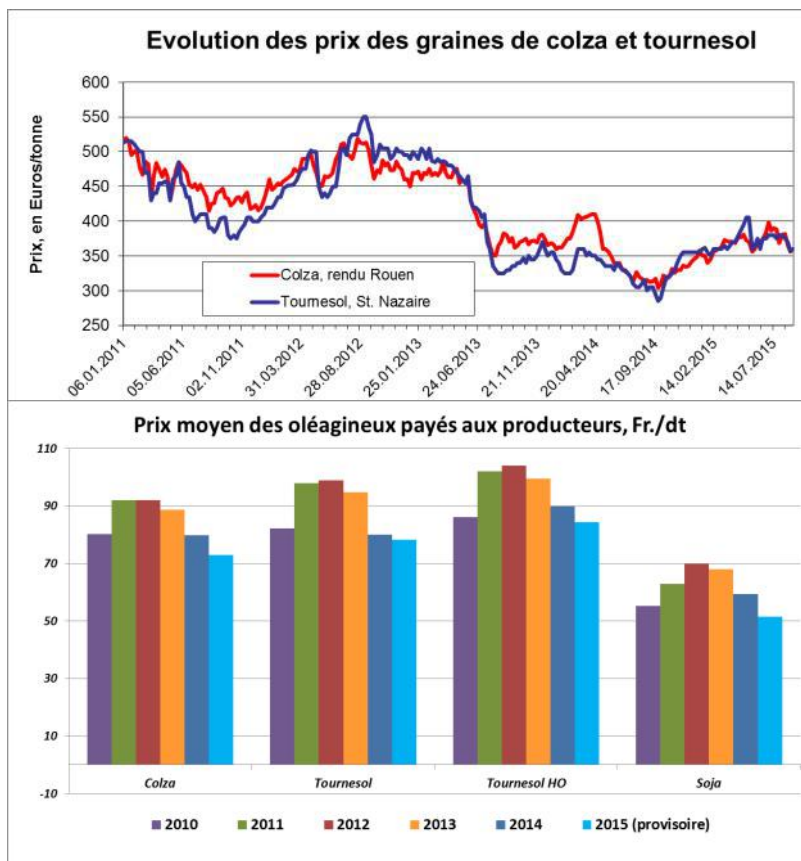
Depuis juillet 2014, les prix ont à nouveau subi une baisse marquée pour atteindre le niveau le plus bas depuis des années. En 2015, les prix ont à nouveau progressé jusqu'à 350 à 400 Euros/t, ne dépassant légèrement qu'une seule fois la barre des 400 Euros/t. A moyen terme, il ne faut pas compter sur une augmentation des prix, la récolte de colza ayant été bonne dans tout l'Europe cette année également.

Suisse : le franc fort renforce la pression sur les prix

Les prix producteurs ont pour base les prix à l'importation de l'huile et des tourteaux. Comme les contrats entre les centres collecteurs et les huileries se font entre le printemps et le début de l'été, les prix à l'importation avant la récolte sont déterminants pour les prix producteurs en Suisse. Pour la récolte 2014, une forte baisse de prix avait été constatée par rapport à la récolte 2013, en raison de la baisse des prix internationaux. Cette situation était plus marquée pour le tournesol que pour le colza, les

contrats pour le tournesol se faisant plus tard dans la saison. La récolte 2015 subit, en plus de la baisse des prix internationaux pour l'huile, l'effet du franc fort. En effet, l'importation des huiles végétales se fait

à meilleur marché depuis la mi-janvier 2015, faisant ainsi pression sur le prix des huiles indigènes et, partant, sur les prix des graines payés aux producteurs.



Source : CETIOM (notations), swiss granum et estimations FSPC (prix producteurs)

Importations de colza : plus que pour certains numéros tarifaires

En 2014, les rendements de colza ont atteint un niveau record. Pour la première fois, la demande indigène a pu être couverte par la production indigène. Des importations n'ont par conséquent lieu que pour certaines positions tarifaires, où les droits de douane sont particulièrement bas.

Faibles droits de douane pour les huiles « revers »

La Suisse importe des graines et de l'huile de colza pour la production d'huiles alimentaires qui sont destinées à la fabrication de sauces à salade et de mayonnaises (huiles « revers »). Le commerce des mayonnaises et sauces à salade est libéralisé et les fabricants indigènes sont dépendants de matières premières bon marché. Si les transformateurs devaient acheter des graines de colza suisse à Fr. 73.-/dt pour la production d'huiles « revers », les clients de ces industries se tourneraient vers des importations de produits finis pour des questions de prix. Les transformateurs ont dès lors la possibilité d'importer presque sans droit de douane les

graines de colza pour ces utilisations spécifiques, afin de rester concurrentiels. En septembre 2015, le colza pouvait être importé à Fr. 40.-/dt pour les huiles « revers » : un prix auquel l'agriculture suisse ne peut pas produire.

Quasiment plus d'importation de colza pour des utilisations « normales »

Afin de couvrir la demande du marché, des importations de graines et d'huile de colza pour la production d'huiles alimentaires « normales » ont été nécessaires jusqu'en 2014. Au contraire des huiles « revers », les droits de douane sont ici de Fr. 52.90/dt de

graines et de Fr. 134.05/dt d'huile brute, afin de protéger la production indigène. Durant le premier semestre 2014, les importations de ces graines et huiles représentaient encore un équivalent de 1'012 t d'huile de colza raffinée. Suite à la grosse récolte 2014, la demande du marché a pu être couverte par la production indigène et les quantités importées ont fortement reculé. Durant le deuxième semestre 2014, aucune importation de graines n'a eu lieu et les huiles importées ne représentaient plus que 318 t d'huile raffinée.

Bien d'importation	Droit de douane en Fr./dt
Graines de colza pour huiles „revers“	0.10
Graines de colza pour autres huiles alimentaires	52.90
Huile de colza pour huiles „revers“	1.00
Huile de colza pour à d'autres fins alimentaires	134.05

Commentaire : La gestion de l'offre, une tâche ardue mais nécessaire

La gestion de l'offre est une des tâches statutaires principales de la FSPC. La maîtrise des quantités produites constitue l'élément central de bonnes conditions de commercialisation et, concrètement, de prix payés aux producteurs les plus élevés possible.

Ainsi, deux mesures principales sont mises en place par la FSPC : les mesures d'allègement de marché en cas de récolte abondante de céréales panifiables et les attributions des oléagineux. Dans le cas de céréales, les déclassements sont réalisés après la récolte, en réaction à des rendements importants. Pour les oléagineux, les attributions sont faites avant les semis, en répartissant les quantités aux producteurs en fonction de la

demande du marché (huileries et autres transformateurs).

Dans tous les cas, les mesures de gestion de l'offre doivent être soutenues par les producteurs ; si ceux-ci ne voient pas le bienfondé de ces mesures, elles risquent de perdre en efficacité. Nous nous efforçons de communiquer de manière claire et transparente sur les différentes étapes de chaque mesure, afin que les producteurs, donc les membres de la FSPC, puissent nous soutenir. Si vous avez un doute, une question ou une remarque, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter !

Fritz Glauser, Président de la FSPC



« C'est uniquement si l'offre correspond à la demande que les meilleurs prix payés aux producteurs pourront être atteints. »

SGPV-FSPC



Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali

Fédération suisse des producteurs de céréales

Belpstrasse 26
CH-3007 Berne

Téléphone : +41 31 381 72 03

Fax : +41 31 381 72 04

E-Mail : info@fspc.ch

Retrouvez plus d'infos sur www.fspc.ch

Prochaines publications :

Ce numéro clôt la publication des « Bulletins de marché » pour 2015. Le prochain bulletin paraîtra au printemps 2016 et vous informera à nouveau sur différents thèmes d'actualités.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.